

AVIS DE CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - 2023

Par arrêté n°2022_296 du 2 août 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, **un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe** sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

38 POSTES SONT MIS AU CONCOURS

Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
19	16	3	38

ORGANISATION :

Les inscriptions se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube www.cdg10.fr. Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr) du **MARDI 13 SEPTEMBRE AU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) **DU MARDI 13 SEPTEMBRE AU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00),**
- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube - Service CONCOURS - BP 40085 - SAINTE SAVINE - 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, **DU MARDI 13 SEPTEMBRE AU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 INCLUS (le cachet de la poste faisant foi)**. Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24x32 affranchie à 5,26 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, E-MAIL, FAX NE SERA ACCEPTEE.

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées devront être déposés (avant 17H00) ou adressés **AU PLUS TARD LE 27 OCTOBRE 2022** (date de clôture des inscriptions) **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Période de retrait des dossiers : **DU 13 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE 2022 INCLUS**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE 27 OCTOBRE 2022 INCLUS**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube.
Tout dossier déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi) hors délai sera rejeté.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **23 MARS 2023**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autre(s) centre(s) d'examen dans un ou plusieurs des départements susmentionnés au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

La date et le lieu de l'épreuve orale d'admission seront fixés ultérieurement.

Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité, au regard des mesures prises par le Gouvernement concernant le retour à la vie normale et des conditions d'organisation des épreuves imposées par la réglementation, de modifier les dates des épreuves.

CONDITIONS REQUISES :

Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.

Le **troisième concours** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

AVERTISSEMENT :

LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Fait à Sainte-Savine, le 5 août 2022



Le Président,

Thierry BLASCO